Le Sud-Ouest
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du Conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 5 avril 2011, le Conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la distance minimale exigée entre deux voies d'accès pour le bâtiment situé au 6815, rue Hamilton, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La dérogation vise à permettre l'aménagement d'une voie d'accès, ceci en dérogeant à l'article 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) qui exige qu'une distance minimale de 7,5 mètres soit respectée entre deux voies d'accès.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

DONNÉ à Montréal, ce 10 mars 2011.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431